

## FAQ INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

***Les navigateurs pour tablettes et mobiles ne sont pas pris en charge et peuvent poser problème lors de la saisie.***

*Seuls Edge, Chrome, Safari et la dernière version de Firefox sont supportés. En cas d'erreur, vérifiez que le javascript et les cookies ne sont pas bloqués.*

*N'utilisez pas les flèches de votre navigateur pour afficher la page précédente ou suivante.*

### **Questions fréquentes**

#### **1 / Comment renseigner mon identifiant (OPI) sur <http://iaprimo.parisnanterre.fr> ?**

***En cas de message « Utilisateur Inconnu » :***

Vérifiez votre identifiant qui doit être sur 10 caractères

***Identifiant OPI candidature eCandidat :***

Vous pourrez effectuer votre inscription administrative en ligne, après avoir confirmé votre admission dans votre dossier eCandidat (munissez-vous de votre identifiant et mot de passe).

Après cette opération, vous pourrez vous connecter à I.A. primo muni de votre identifiant :

**« EC » suivi de votre n° eCandidat.**

#### **2/ Où trouver l'autorisation d'inscription eCandidat ?**

Il s'agit de la lettre d'admission que vous avez reçue par mail.

Elle est également disponible dans votre espace eCandidat.

#### **3/ eCandidat : Qu'est-ce que mon titre d'accès externe ?**

Dans cette rubrique il vous est demandé « votre titre d'accès externe » c'est-à-dire le diplôme qui vous a permis d'être admis à vous inscrire dans la formation que vous allez suivre en 2026-2027. Vous devez donc y renseigner l'année d'obtention et la nature du diplôme (bac, licence, master, BTS, etc...)

Université Paris Nanterre      Année universitaire 2020/2021

Nom : ██████████      Prénom : ██████████


Né(e) le : ██████████

[Aide](#) ↗  
[Contact](#) ↗  
[Quitter](#) ↗  
[Mentions Légales](#) ↗

**Choix de l'inscription**

- Données personnelles
- Données annuelles
- Couverture sociale
- Autres données
- Droits à payer

**Pour chaque inscription, veuillez indiquer si vous possédez un titre d'accès externe.**

Titre(s) d'accès externe(s)  votre titre d'accès externe est le diplôme qui vous a permis de postuler en Licence Professionnelle (votre DUT, BTS, ou autre diplôme obligatoirement BAC +2)

Licence pro mention Apparaît ici la formation dans laquelle vous vous inscrivez

Année d'obtention :	indiquez l'année d'obtention de votre bac +2 (DUT BTS ...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Diplôme :		<input type="text"/>		
Pays :		<input type="text"/>		
Département (si pays = France) :		<input type="text"/>		
Type d'établissement :	lycée pour les BTS, Université pour les DUT	<input type="text"/>		
Précisez l'établissement :		<input type="text"/>		

#### 4 / La copie de votre dernier diplôme

Si vous êtes uniquement titulaire du baccalauréat, merci de déposer à nouveau ce diplôme dans cette rubrique.

#### 5 / Qu'est-ce qu'un INE et comment le trouver ?

Si vous avez été candidat à un baccalauréat dans une académie française depuis 1995 ou avez été inscrit dans l'enseignement supérieur français depuis cette date, vous possédez un INE (Identifiant National Etudiant) ou l'équivalent, un numéro BEA (numéro de base élèves académiques).

Vous trouverez ce numéro :

- en haut à gauche dans l'entête du relevé de notes du baccalauréat
- sur tout relevé de notes universitaires ou ancienne carte étudiant

Soyez vigilant lors de la saisie : l'INE est constitué de 10 caractères alphanumériques et d'un onzième caractère qui correspond à la clé. Toutes les lettres doivent être saisies en majuscules.

Les candidats étrangers n'ayant jamais été inscrits dans un établissement français n'ont pas d'INE.

**Si vous n'avez pas d'INE ou si votre INE provoque une erreur (cela peut arriver), passez par la rubrique "Vous n'avez pas d'INE"**

#### 6/ Je n'ai pas reçu le mail d'activation / Le lien dans le mail d'activation a expiré.

Si vous ne trouvez pas le mail d'activation, vérifiez dans vos spams.

Si le lien ne fonctionne pas, vous pouvez demander le renvoi d'un nouveau mail sur : <http://identite.parisnanterre.fr>

## 7/ Quelle est la liste des pièces justificatives à déposer ?

- ✓ L'autorisation d'inscription (lettre reçue après votre acceptation sur eCandidat) ;
- ✓ La copie de votre diplôme du baccalauréat ;
- ✓ La copie de votre dernier diplôme obtenu (si vous ne possédez que le baccalauréat, merci de déposer à nouveau la copie de ce diplôme) ;
- ✓ Le contrat de formation signé ;
- ✓ Un document sur lequel figure votre numéro INE (relevé de notes du baccalauréat, relevé de notes de l'enseignement supérieur, ancienne carte étudiante, etc.). Si vous ne disposez pas d'un numéro INE, veuillez cocher la case « Vous n'avez pas d'INE » ;
- ✓ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- ✓ Une photographie d'identité ;
- ✓ Pour les stagiaires nés après 1986 et âgés de moins de 25 ans : l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

## 8/ Comment déposer plusieurs fichiers pour une même pièce justificative ?

Il existe des sites qui vous permettront de concaténer gratuitement des fichiers PDF :

- <http://www.pdfmerge.com/fr>
- <https://smallpdf.com/fr/fusionner-pdf>
- <http://www.merge-pdf.com/>

## 9/ Puis-je envoyer mes pièces par courrier postal ou par mail ?

**NON**, toutes les pièces requises pour valider votre inscription doivent être transmises de manière dématérialisée (scan ou photo), vous devez les téléverser dans l'espace dédié de votre Environnement Numérique de Travail (ENT).

## 10/ Comment réduire la taille d'un PDF ?

Vous trouverez ci-dessous quelques solutions pour réduire la taille des documents PDF :

- Avec PDF Creator : Il suffit d'ouvrir le fichier PDF (avec Acrobat Reader par exemple), puis de cliquer sur "Imprimer" et de choisir l'imprimante PDF Creator dans la boîte de dialogue. Il suffit ensuite d'aller dans les "Propriétés" de l'imprimante (en cliquant à droite de la fenêtre de choix de l'imprimante) et de se rendre sur l'onglet "Papier/Qualité". Un clic sur le bouton "Avancé" permet d'avoir accès à la qualité d'impression. Il suffit de réduire le nombre de dpi ou ppp, puis de lancer l'impression.
- Avec un Scanner : Il suffit de réduire le nombre de dpi ou ppp dans le menu "Résolution".
- Sous Mac : Il faut ouvrir le fichier PDF avec l'Aperçu du système, puis cliquer sur Aperçu / enregistrer sous / PDF.

## 11/ Que dois-je téléverser dans la rubrique « obligations militaires »

Si vous êtes concerné par les « *obligations militaires* » (de nationalité française et **née après 1986**) :

Vous devez être recensé (obligatoire en mairie à partir de 16 ans) et avoir une attestation de recensement, puis avoir été convoqué pour effectuer votre Journée Défense et citoyenneté

(JDC, anciennement JAPD) pour laquelle vous avez également obtenu une attestation de participation.

Vous devez renseigner puis téléverser le document le plus récemment obtenu :

Téléversez l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). A défaut, si vous ne l'avez pas encore, la convocation pour la participation à cette journée ou votre attestation de recensement.

**Si vous n'êtes pas concerné par les « obligations militaires » (étudiants binationaux par exemple, né avant 1986), renseignez « non concerné » et téléverser un justificatif indiquant cela.**

### **12/ qu'est-ce qu'une photo au format officiel :**

La photo que nous demandons doit respecter les mêmes normes qu'une photo d'identité pour documents officiels.

- Photo suffisamment récente (prise il y a moins de 6 mois).
- Pas de selfie !
- Pas de scan ou photo d'une autre photo déjà existante.